

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

CC,IB/pk

Commission des Finances et du Budget
et
**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**
et
**Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires
Communautaires (COSAC)**

Procès-verbal de la réunion du 02 décembre 2011

ORDRE DU JOUR :

Entrevue avec Monsieur Marc Lemaître, Chef de Cabinet de Monsieur Janusz Lewandowski, Commissaire européen chargé du Budget et de la Programmation financière, sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020

*

Présents : M. François Bausch, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Alex Bodry, M. Gast Gibéryen, M. Norbert Hauptert, M. Lucien Lux, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Eugène Berger, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, M. Ben Fayot, M. Gast Gibéryen, membres de la Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires (COSAC)

Mme Carole Closener, de l'administration parlementaire

Excusés : M. Claude Meisch, M. Marc Spautz, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Martine Mergen, Mme Lydie Polfer, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de

l'Immigration

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

*

Entrevue avec Monsieur Marc Lemaître, Chef de Cabinet de Monsieur Janusz Lewandowski, Commissaire européen chargé du Budget et de la Programmation financière, sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020

Cette entrevue fait suite à la réunion du 8 mars 2011 qui avait pour sujet la réforme du budget de l'Union européenne (UE).

La présentation *powerpoint* intitulée «*Le cadre financier pluriannuel 2014-2020, Un budget pour la stratégie Europe 2020* » (cf. Annexe) expose les différentes propositions de la Commission européenne pour le budget de l'Union 2014-2020.

Ce plan de dépenses pluriannuel s'appuie sur un budget novateur qui vise à renforcer la croissance et l'emploi en Europe, à encourager une agriculture plus écologique et à construire une Europe davantage respectueuse de l'environnement et plus présente sur la scène internationale.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- Les premières réactions des Etats membres, face aux propositions de la Commission, sont globalement positives.
- Le revenu généré par la taxe sur les transactions financières (ci-après dénommée « TTF ») devrait, d'après les estimations de la Commission européenne, s'élever à environ 50 milliards d'euros. Deux-tiers de cette somme, c'est-à-dire 35 à 40 milliards d'euros seraient utilisés comme ressource propre de l'UE. La ressource TVA devrait générer également 35 milliards d'euros, ce qui porterait le total à environ 70 milliards d'euros, sachant que le budget annuel s'élève à 150 milliards d'euros. Les ressources RNB (Revenu national brut) représenteraient alors 40% du budget.
- En cas d'échec de la mise en œuvre de la TTF, le système actuel des ressources RNB sera maintenu.
- La Commission européenne estime que l'introduction de la TTF entraînerait une perte de 70% du marché des dérivés. Certains « business », tel que le « high frequency trading », seraient amenés à disparaître par manque de rentabilité. Les projections de la Commission tiennent compte de ces paramètres. D'après certains membres de la Commission des Finances et du Budget, cette perte d'activité pourrait avoir des répercussions dramatiques au Luxembourg. M. Lemaître indique qu'en dépit de cela, l'introduction de la TTF engendrerait également des recettes supplémentaires pour le Grand-Duché.

- Contrairement aux instruments de flexibilité qui sont financés par les ressources propres, les projets hors CFP (cadre financier pluriannuel) ou hors budget (par exemple les projets ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor) ou GMES (Global Monitoring for Environment and Security) sont financés par des moyens supplémentaires, déployés par les Etats membres.
- Le traité d'adhésion de la Croatie n'étant pas encore signé, les propositions de la Commission ne tiennent pas compte de cet élargissement de l'UE. Une fois le traité signé, les propositions de la Commission seront révisées dans ce sens.
- L'objectif de la Commission en matière d'efficacité énergétique est de faire en sorte que 20% des dépenses budgétaires contribuent à la lutte contre le changement climatique. Ainsi, sur les 50 milliards d'euros prévues pour « Connecting Europe Facilities », 10 milliards d'euros sont destinés à des infrastructures énergétiques. Ainsi les projets « Desertec » ou « Nabucco » pourraient être financés par « Connecting Europe Facilities ».
Au-delà de ce projet spécifique, la politique de cohésion prévoit également des taux minima en termes d'efficacité énergétique.

Luxembourg, le 5 décembre 2011

La secrétaire,
Carole Closener

M. Ben Fayot,
Président de la Commission des Affaires
étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration

Annexe :

«Le cadre financier pluriannuel 2014-2020, Un budget pour la stratégie Europe 2020 »

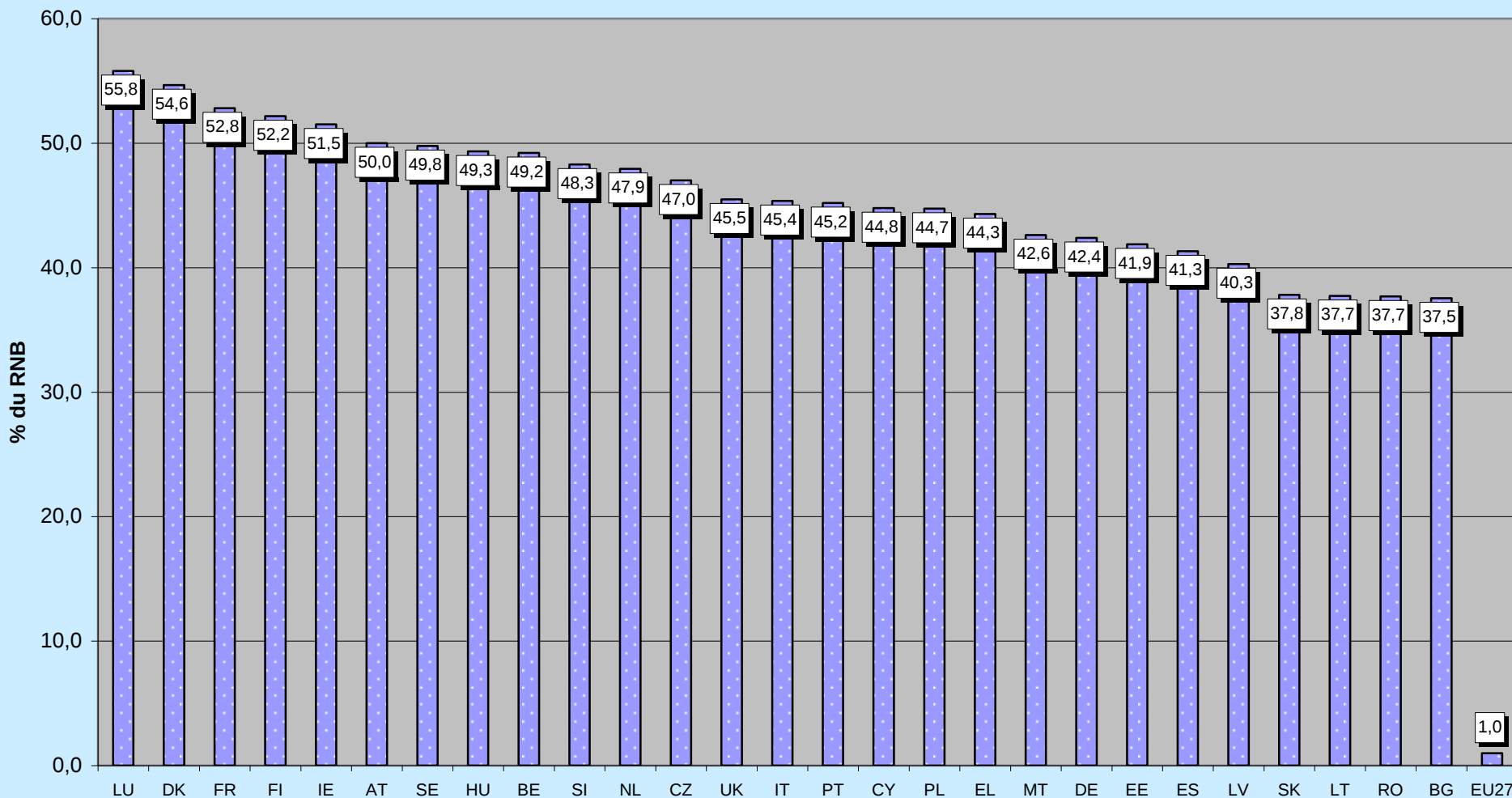
Le cadre financier pluriannuel 2014-2020

Un budget pour la stratégie Europe 2020

***Chambre des Députés
Luxembourg, 2 décembre 2011***

Comparaison budgets nationaux/budget de l'Union

Dépenses publiques en 2011: budgets nationaux et budget de l'Union
(en % du RNB/ à l'exclusion des charges d'intérêts de la dette)



La stratégie et les moyens

- La réalisation de la stratégie Europe 2020
- Un budget modernisé, ciblé sur des objectifs précis, soumis à des conditions d'efficacité, avec des méthodes de gestion simplifiée pour les bénéficiaires, servant de levier pour les investissements:
 - simplification de la réglementation
 - mécanisme pour l'interconnexion en Europe et instruments financiers novateurs
 - restructuration de l'action et des moyens pour la recherche, la cohésion, l'agriculture et l'action extérieure
- Un budget réorienté:
 - économies dans certains domaines au profit de domaines-clefs;
 - une approche intégrée permettant aux dépenses de viser plusieurs objectifs à la fois;
 - une légitimité renouvelée des politiques traditionnelles;
 - rigueur budgétaire, limitation des coûts administratifs
- Un budget financé de manière plus équilibrée:
 - Nouvelles ressources propres
 - Corrections financières révisées

Proposition de la Commission

(millions d'euros - prix 2011)

CREDITS D'ENGAGEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2014-2020
1. Croissance intelligente et inclusive	64.696	66.580	68.133	69.956	71.596	73.768	76.179	490.908
Dont: cohésion économique, sociale et territoriale	50.468	51.543	52.542	53.609	54.798	55.955	57.105	376.020
2. Croissance durable: ressources naturelles	57.386	56.527	55.702	54.861	53.837	52.829	51.784	382.927
Dont: dépenses relatives au marché et paiements directs	42.244	41.623	41.029	40.420	39.618	38.831	38.060	281.825
3. Sécurité et citoyenneté	2.532	2.571	2.609	2.648	2.687	2.726	2.763	18.535
4. L'Europe dans le monde	9.400	9.645	9.845	9.960	10.150	10.380	10.620	70.000
5. Administration	8.542	8.679	8.796	8.943	9.073	9.225	9.371	62.629
Dont: dépenses administratives des institutions	6.967	7.039	7.108	7.191	7.288	7.385	7.485	50.464
TOTAL EN CREDITS D'ENGAGEMENT	142.556	144.002	145.085	146.368	147.344	148.928	150.718	1.025.000
en pourcentage du RNB	1,08%	1,07%	1,06%	1,06%	1,05%	1,04%	1,03%	1,05%

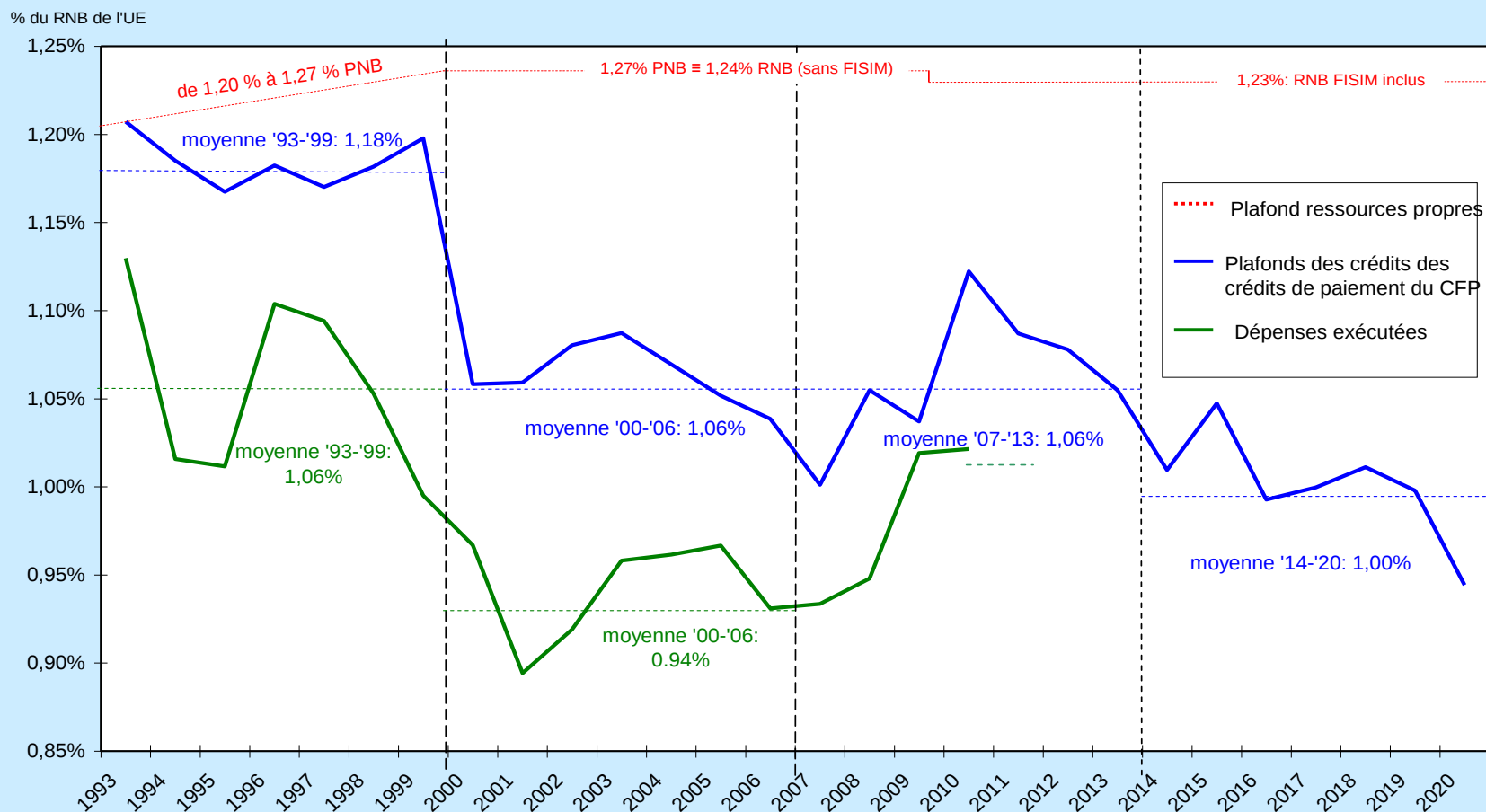
TOTAL EN CREDITS DE PAIEMENT	133.851	141.278	135.516	138.396	142.247	142.916	137.994	972.198
en pourcentage du RNB	1,01%	1,05%	0,99%	1,00%	1,01%	1,00%	0,94%	1,00%

Un budget à volume constant

COMPARAISON ENTRE 2007-2013 ET 2014-2020

Prix 2011		2007-2013	2013	2013 * 7	2014-2020			Différence (en %)		
								14-20 vs. 07-13	Effet différé	14-20 vs 13
Engagements	CFP	993,6	146,4	1.024,8	1.025,0	en Mrd EUR		3,2%	3,1%	0,0%
		1,12%	1,12%		1,05%	en % du RNB				
Paiements	CFP	942,8	137,8	964,4	972,2	en Mrd EUR		3,1%	2,3%	0,8%
		1,06%	1,05%		1,00%	en % du RNB				

Des paiements en diminution par rapport au RNB



Instruments hors CFP ou hors budget

(EUR millions - prix 2011)

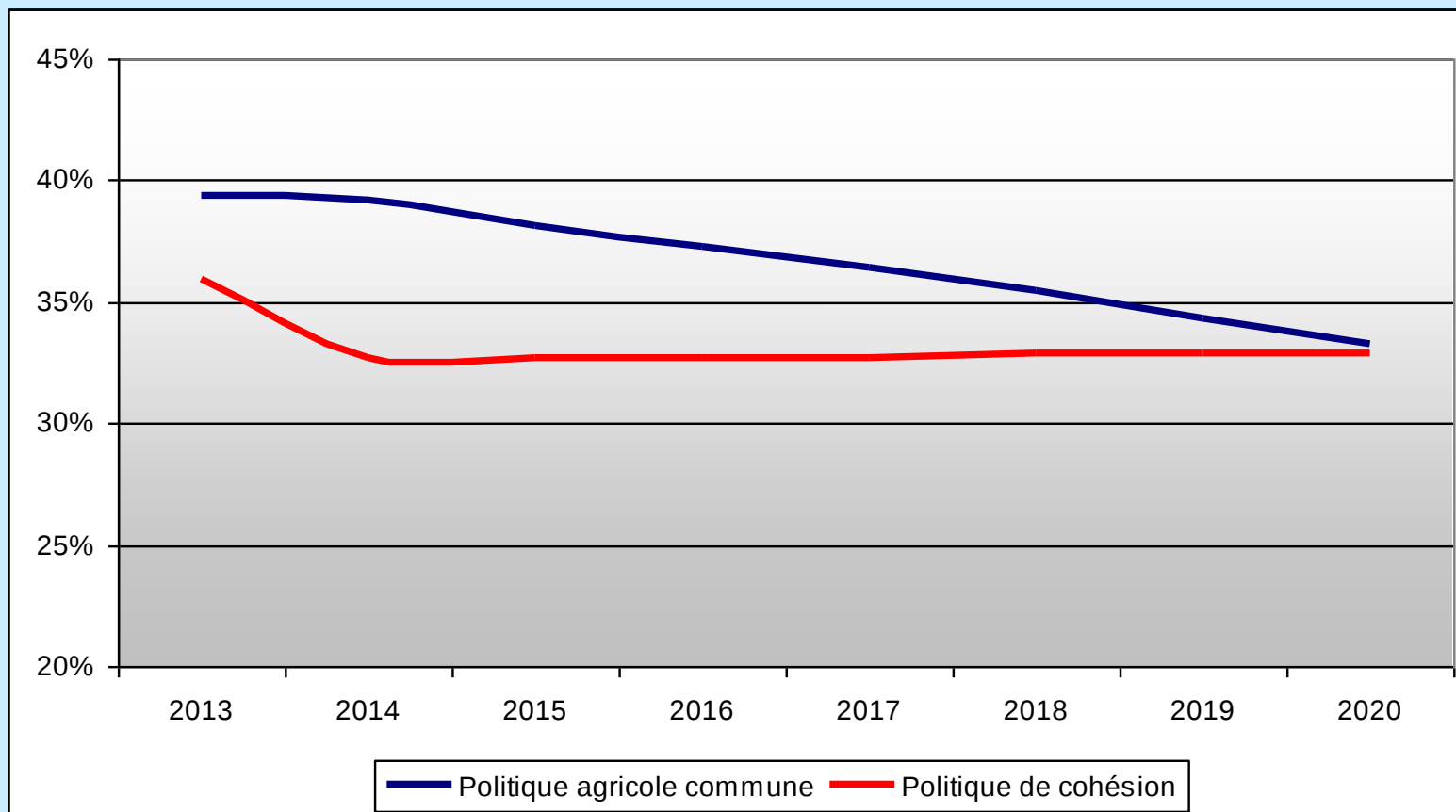
HORS CFP	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2014-2020	% RNB
Réserve d'aide d'urgence	350	350	350	350	350	350	350	2.450	
Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	429	429	429	429	429	429	429	3.000	
Fonds de solidarité de l'UE	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	7.000	
Instrument de flexibilité	500	500	500	500	500	500	500	3.500	
Réserve pour les crises dans le secteur agricole	500	500	500	500	500	500	500	3.500	
								19.450	0,02%
HORS BUDGET									
Projets de grande envergure									
ITER	886	624	299	291	261	232	114	2.707	
GMES	834	834	834	834	834	834	834	5.841	
								8.547	0,01%
Fonds européen de développement									
FED ACP	3.271	4.300	4.348	4.407	4.475	4.554	4.644	29.998	
FED PTOM	46	46	46	46	46	46	46	321	
								30.319	0,03%
Fonds mondial de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	
TOTAL	7.815	8.583	8.306	8.357	8.395	8.445	8.416	58.316	0,06%

 : existent déjà aujourd'hui en dehors du cadre financier.

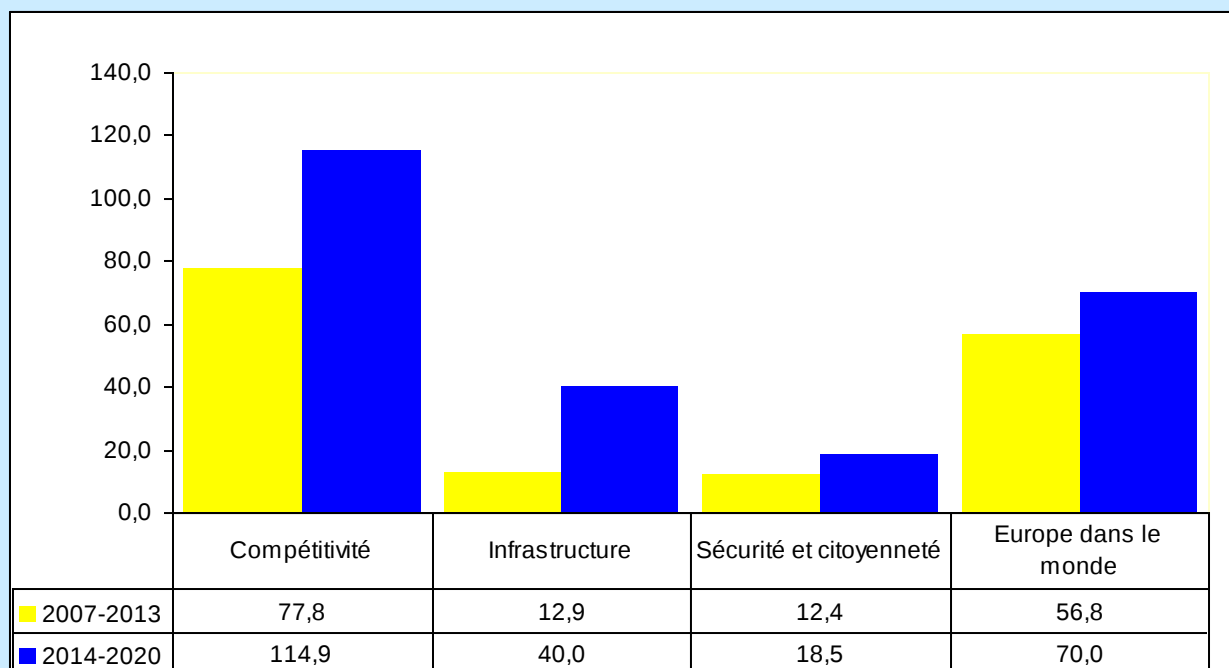
Ambitieux mais réaliste...

COMPARAISON CFP 2013 vs moyenne 2014-20	EUR milliards en prix 2011		différence (en %)
	2013	Moyenne 2014-20	
1. Croissance intelligente et inclusive	67,3	70,1	4,2%
<i>Dont compétitivité</i>	13,3	16,4	23,0%
<i>Dont infrastructures</i>	1,6	5,7	262,4%
<i>Dont politique de cohésion</i>	52,4	48,0	-8,4%
2. Croissance durable: ressources naturelles	58,6	54,7	-6,6%
<i>Dont dépenses relatives au marché et paiements directs</i>	43,2	40,3	-6,8%
3. Sécurité et citoyenneté	2,5	2,6	4,5%
<i>Dont Liberté, sécurité et justice</i>	1,6	1,7	4,2%
<i>Dont citoyenneté</i>	0,9	1,0	4,9%
4. L'Europe dans le monde	9,2	10,0	8,4%
5. Administration	8,7	8,9	2,4%
Total en crédits d'engagement	146,4	146,4	0,0%
En % du RNB de UE-27	1,12%	1,05%	

Évolution de la part de la PAC et de la cohésion dans le budget entre 2013 et 2020



Malgré les contraintes: des redéploiements importants en faveur des domaines-clé



En milliards d'euros

Politique de cohésion

Nouvelle architecture:

- **Trois catégories de régions:**
 - Régions en retard de développement (PIB/hab < 75% de la moyenne UE)
 - Régions en transition (PIB/hab entre 75% et 90%)
 - Régions plus avancées (PIB/hab > 90%)
 - Fonds de cohésion pour les Etats membres dont le RNB se situe à moins de 90% de la moyenne UE
- **Coopération territoriale** - trois volets: transfrontalier, transnational, interrégional
- **Au niveau national et régional:** possibilité de programmes multi-fonds regroupant FEDER, FSE et FC.

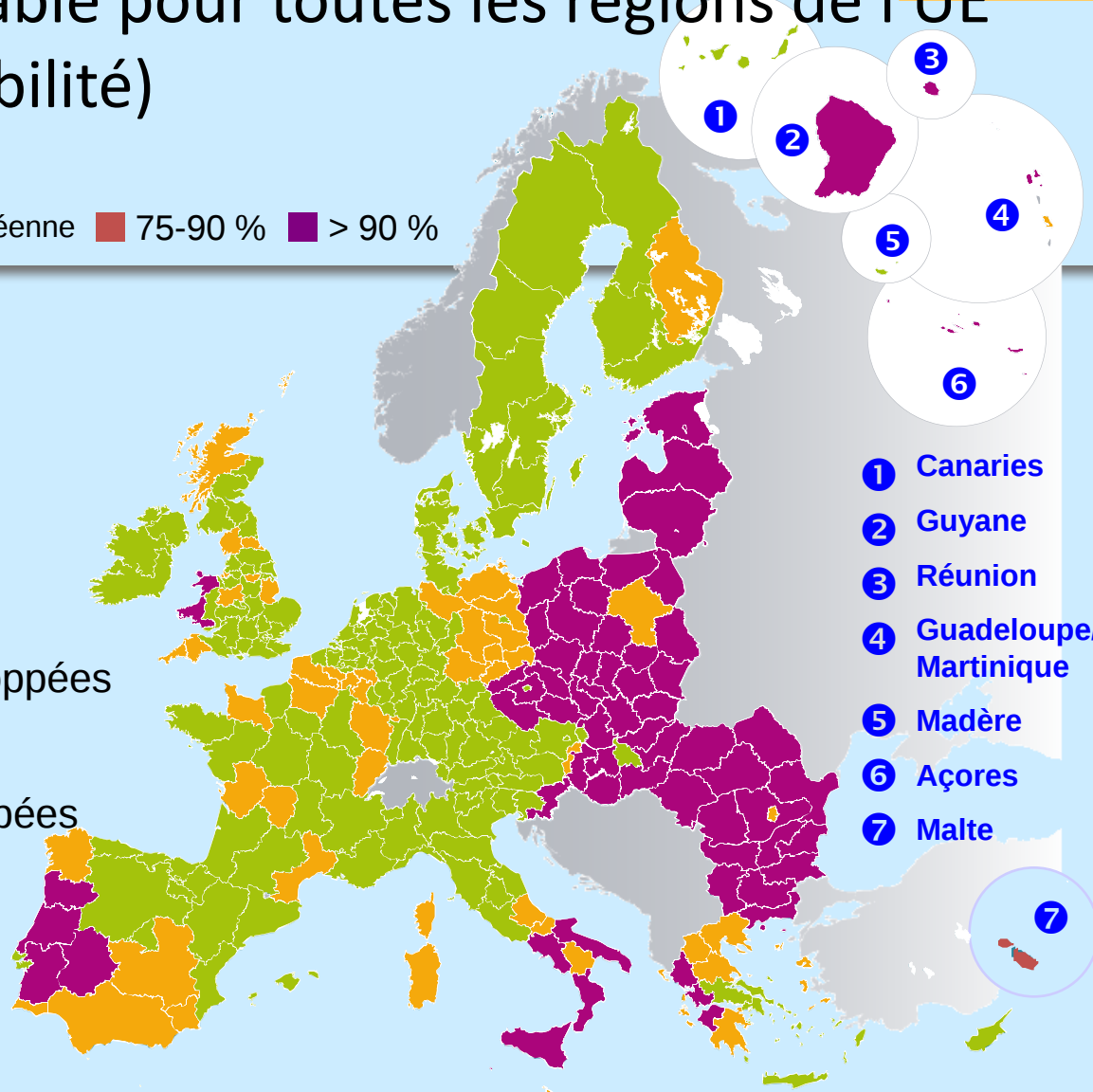
Un système équitable pour toutes les régions de l'UE (simulation d'éligibilité)

PIB/habitant* ■ < 75 % de la moyenne européenne ■ 75-90 % ■ > 90 %

*indice UE27=100

3 catégories de régions

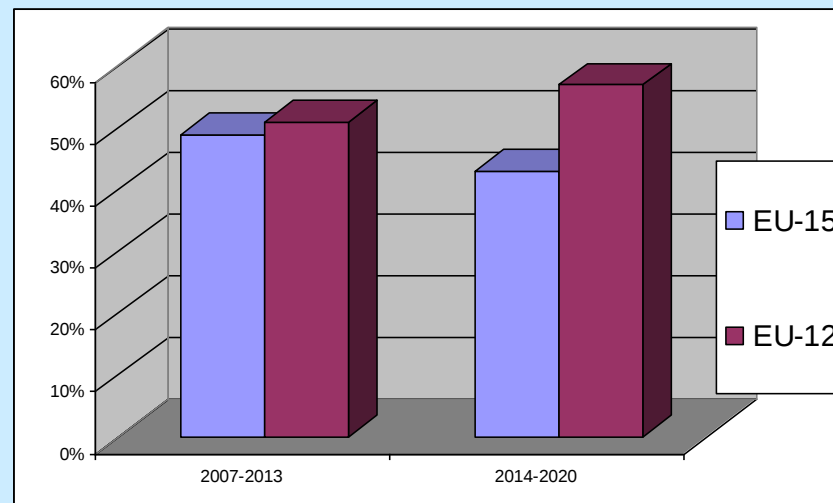
- Régions moins développées
- Régions en transition
- Régions plus développées



© EuroGeographics Association for the administrative boundaries

Politique de cohésion

- Un cadre stratégique commun pour les fonds structurels, de cohésion, de développement rural et de pêche
- Un contrat de partenariat avec chaque Etat membre
- Une conditionnalité renforcée
- Concentration sur les régions en retard de développement
- Concentration sur les investissements stratégiques liés à Europe 2020

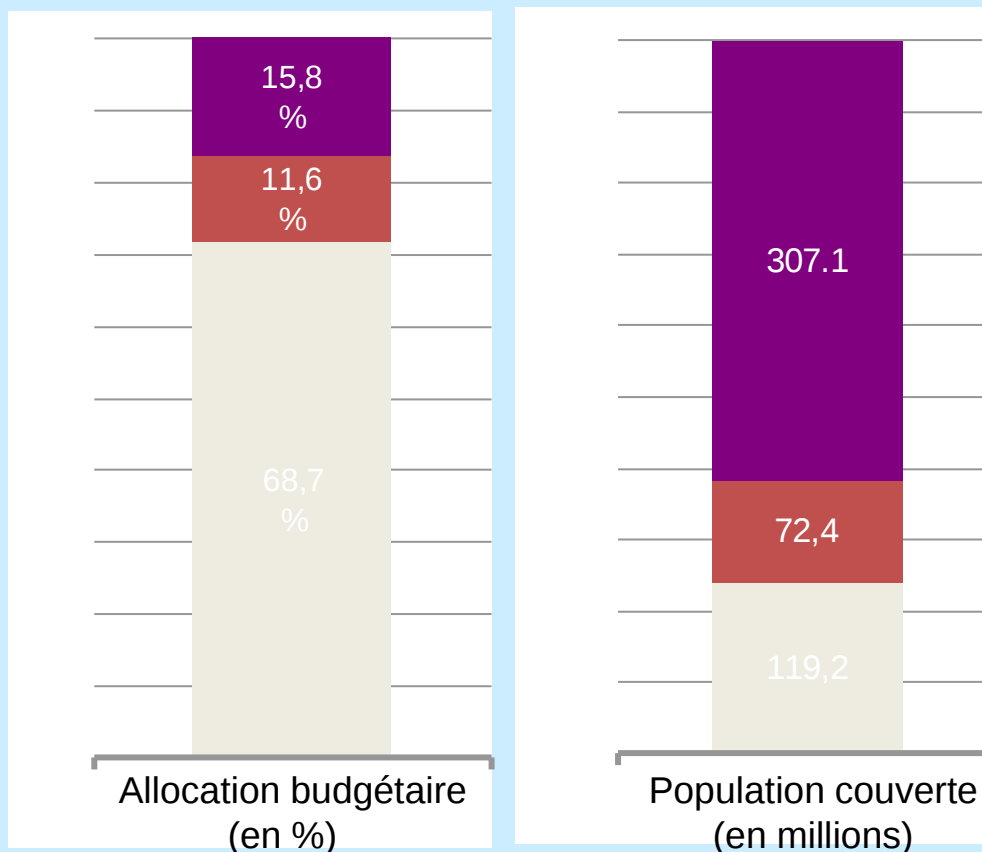


Comment les fonds seront-ils répartis?

■ Régions/EM moins développés ■ Régions en transition ■ Régions plus développées

Fonds de cohésion ¹	68.7
Régions moins développées	162.6
Régions en transition	38.9
Régions plus développées	53.1
Coopération territoriale européenne	11.7
Régions ultrapériphériques et zones peu peuplées	0.9
Total	336.0

¹ 10 milliards d'euros du Fonds de cohésion seront affectés au Mécanisme pour l'interconnexion en Europe



Approche stratégique

Concentration thématique et par fonds

FEDER

Régions en transition et plus développées

- min 80% investis dans la *recherche et l'innovation, les PME, l'économie à faibles émissions en carbone*
- min 20% investis dans *l'économie à faibles émissions en carbone*

Régions en retard de développement

- min 50% investis dans la *recherche et l'innovation, les PME, l'économie à faibles émissions en carbone*
- min 6% investis dans *l'économie à faibles émissions en carbone*

FSE

- min 20% alloués à *réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale*
- selon le type de régions, enveloppe minimum allouée au FSE en % du total des fonds structurels alloués (25%-40%-52%)

FC

- EUR 10 mds pour les *infrastructures*, transférés à la Connecting Europe Facility

Agriculture

- Diminution de la part relative des dépenses agricoles.
- 30 % des aides directes seront soumises à des conditions liées à la protection de l'environnement.
- Convergence graduelle des intensités d'aides s'appliquant aux Etats membres:
 - combler 33% de l'écart par rapport à 90% de l'intensité d'aide moyenne dans l'Union
 - financée par tous les Etats Membres se situant au dessus de cette moyenne
- Création d'une nouvelle réserve pour les crises dans le secteur agricole.
- Possibilité de mobiliser le fonds d'ajustement à la mondialisation.

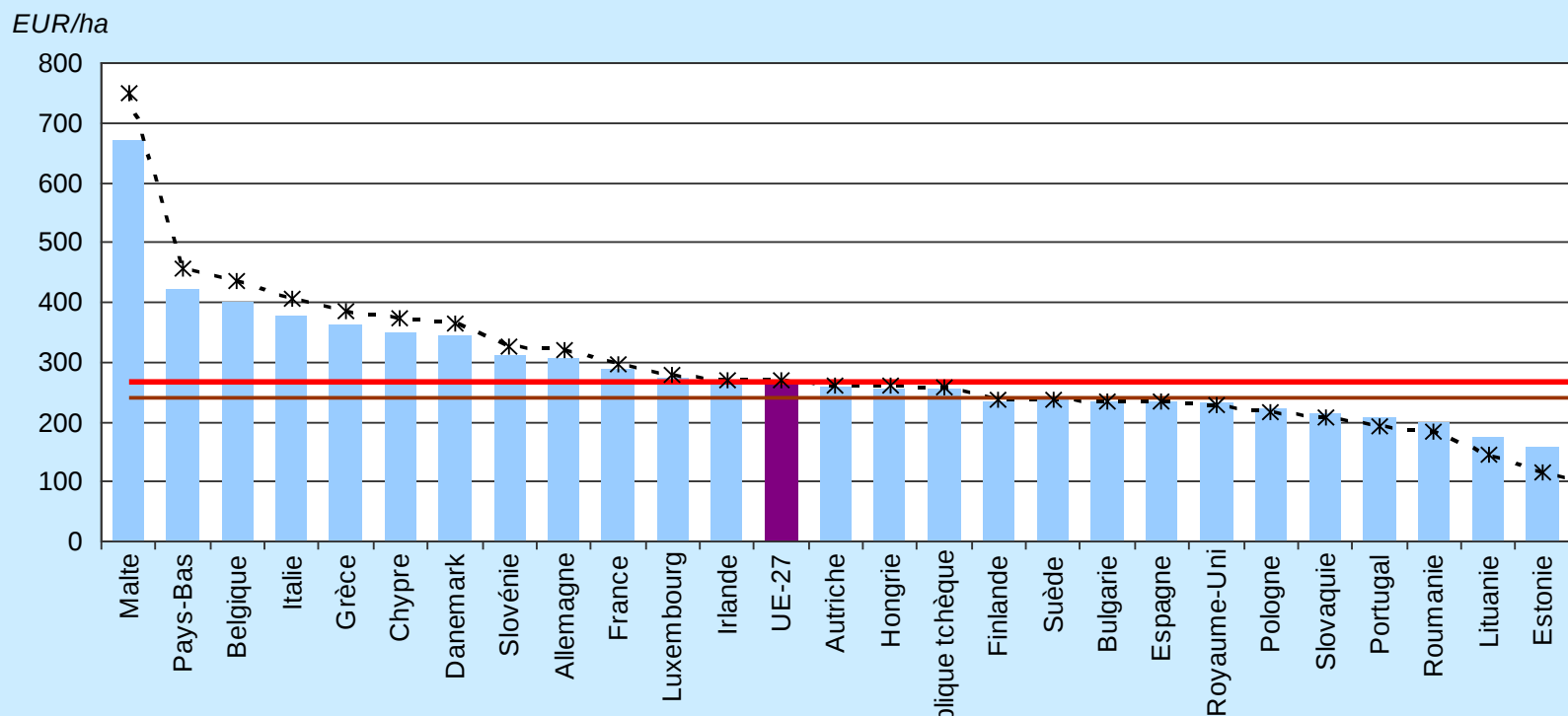
Comment la PAC sera-t-elle financée?

- Les propositions de la Commission sur le Cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 maintiennent les dépenses de la PAC au niveau de 2013 en termes nominaux

<i>En milliards EUR</i>	<i>prix courants</i>
- Pilier I – Paiements directs et dépenses de soutien des marchés	317.2
- Pilier II - Développement Rural	101.2
Total Piliers I et II	418.4
- Sécurité alimentaire (hygiène)	2.5
- Aide aux plus démunis	2.8
- Réserve en cas de crises pour le secteur agricole	3.9
- Fond Européen d'Ajustement à la Mondialisation	Jusqu'à 2.8
- Recherche et innovation dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la bio-économie et de l'agriculture durable	5.1
Total fonds supplémentaires	Jusqu'à 17.1
Total du budget proposé pour la période 2014-2020	Jusqu'à 435.5

Source: Commission Communication 'A budget for Europe 2020' – COM(2011) 500 final, part II.

Redistribution des PD – Réduction de 1/3 de l'écart entre le niveau d'aide actuel et 90% de la moyenne UE en 2020



* Calculé sur la base de toutes les aides directes du règlement du Conseil (CE) n ° 73/2009, après modulation et augmentation par paliers pour les EM concernés, à l'exception du POSEI / Iles de la mer Egée et coton et les surfaces potentiellement éligibles de 2009

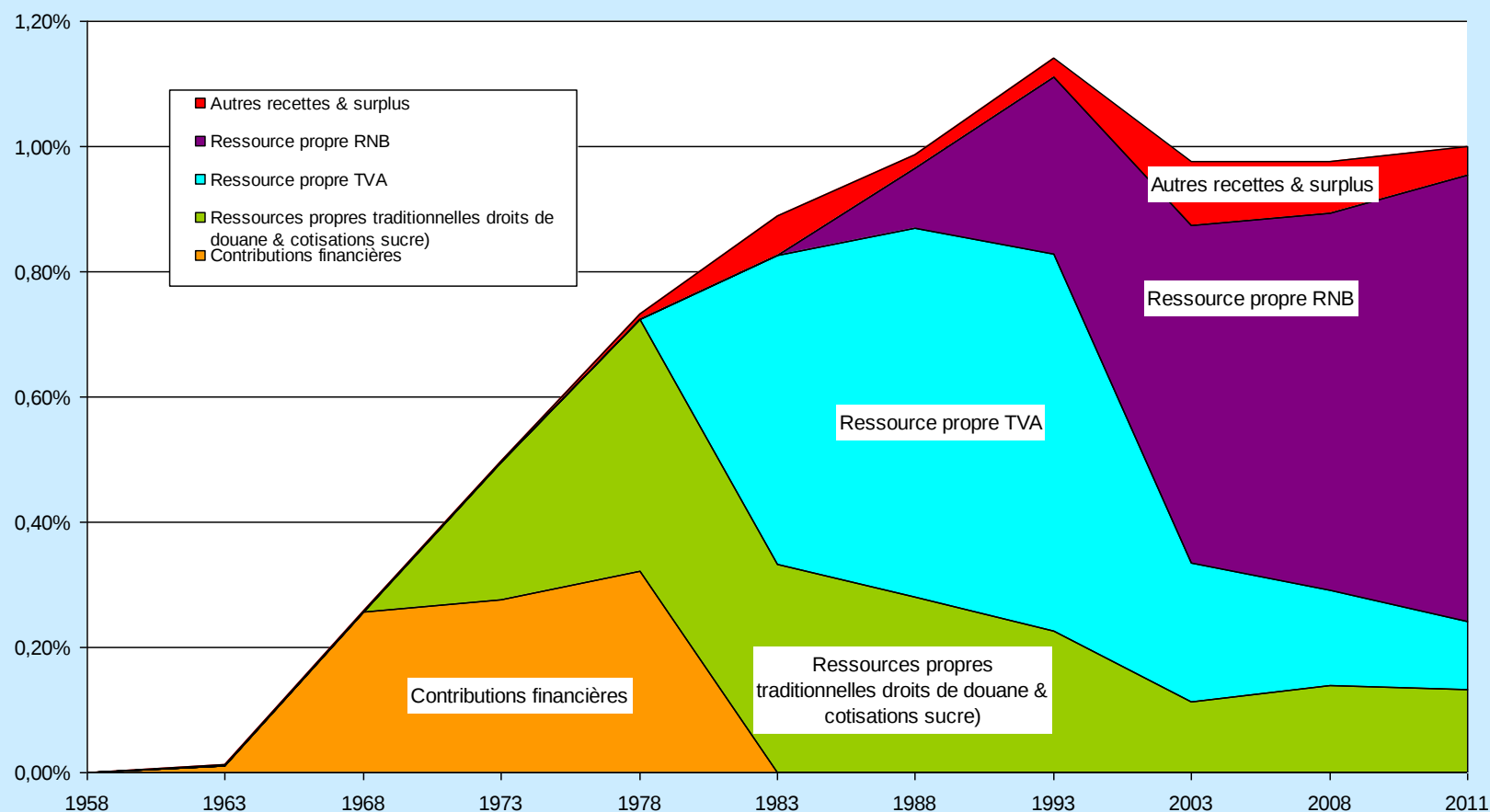
** Calculé sur la base de l'annexe II de la proposition de législation sur les paiements directs pour l'année de demande 2019 (année budgétaire 2020) et les surfaces potentiellement éligibles de 2009

L'Europe dans le monde

- Priorité de l'Union: engagement collectif de consacrer **0.7 % du RNB à l'aide au développement**
- L'Instrument pour le développement et la coopération sera concentré sur l'éradication de la pauvreté, l'achèvement des objectifs du millénaire et un instrument pan-Afrique
- L'UE accentuera ses efforts en faveur de la **prévention des crises** et la préservation de la paix
- **Un nouvel instrument de partenariat** pour la coopération avec les pays tiers **visera les partenaires stratégiques et les économies émergentes**
- **Le Fonds pour le climat et la biodiversité** permettra de mettre en oeuvre les engagements internationaux de l'UE en matière de changement climatique et de biodiversité
- Le Fonds européen de développement poursuivra son action, y compris le volet pays et territoires d'Outre-mer

L'évolution de la structure des ressources propres

Financement du budget UE
1958-2011
(en % du RNB de l'UE)



Un nouveau système de ressources propres

- **Proposition de la Commission :**
 - Mettre fin à la ressource 'statistique' basée sur la TVA à compter de 2014
 - Introduire 2 nouvelles ressources propres
 - Une taxe sur les transactions financières
 - Une véritable ressource propre TVA
 - Simplifier de manière radicale le système des corrections financières
- **En comparaison avec le système actuel :**
 - Plus simple
 - Plus équitable
 - Plus transparent

Une taxe de l'Union sur les transactions financières (TTF)

Proposition de la Commission

- Proposition de Directive du Conseil sur la TTF adoptée le 28/9/2011 complétée par des propositions dans le domaine des ressources propres.
- La TTF doit être introduite le 1/1/2014.
- Taux de taxation applicables définis dans la Directive.
- Deux-tiers du revenu généré sur base des taux minimum définis par la Directive TTF utilisés comme ressource propre de l'UE. (NB: réduction correspondante des contributions nationales basées sur le RNB).

Nouvelle ressource basée sur la TVA

- **Proposition de la Commission**

- Introduction de la nouvelle ressource TVA à compter du 1^{er} janvier 2014.
- Taux effectif proposé: 1 %.
- Basé sur l'élément commun des systèmes nationaux de TVA (biens taxés au 'taux standard' dans tous les Etats membres)

- **Avantages**

- Lien entre la politique visant la TVA et le budget de l'Union.
- Système simplifié comparé à la ressource TVA actuelle.
- Partie intégrante d'un nouvel élan visant à lutter contre la fraude à la TVA et à renforcer la TVA au sein de l'Union.

Corrections financières

- **Proposition de la Commission**

- Remplacer toutes les corrections financières par un système de réductions forfaitaires et temporaires pour la période 2014-2020.
- Basée sur le principe de Fontainebleau: «... tout État membre supportant une charge budgétaire excessive au regard de sa prospérité relative est susceptible de bénéficier, le moment venu, d'une correction.»

- **Avantages**

- Équité - traitement égal des Etats membres
- Simplicité et transparence
- Le mécanisme de réduction forfaitaire est lié à la durée du CFP
- Evite les effets pervers sur les dépenses

Corrections financières

Réductions forfaitaires ajustées à la prospérité relative	
(en Mio EUR / prix courants)	Correction annuelle 2014-2020
	Montants bruts
DE	2500
NL	1050
SE	350
UK	3600
TOTAL	7500

Calendrier prévisionnel

- **Calendrier des négociations:**
 - 2011: Travail préparatoire sous Présidence PL
 - Juin 2012 (Présidence DK) : Conseil européen
 - Décembre 2012 (Présidence CY): Accord entre le Parlement européen et le Conseil sur le règlement fixant le CFP
 - 2013: Adoption par codécision des actes législatifs concernant les programmes pluriannuels